



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2016-2017**

## **Chapitre 13 (Centre du commerce international)**

### **Deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect.13)/Add.1/Rev.1). À cette occasion, il a rencontré la Directrice exécutive du Centre et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 octobre 2015.
2. En application des dispositions de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un fascicule budgétaire simplifié donnant une estimation préliminaire des fonds nécessaires au programme d'activité du Centre pour l'exercice biennal 2016-2017 a été publié sous la cote A/70/6 (Sect. 13). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée, sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre, de prendre note du montant des ressources demandées dans le document budgétaire préliminaire (A/70/7, chap. II, par. IV.105).
3. Les prévisions concernant les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées dans le tableau 13.3 du projet de budget (A/70/6 (Sect.13)/Add.1/Rev.1). Le budget sera financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
4. Les ressources demandées au titre du chapitre 13 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 73 397 600 francs suisses, avant actualisation des coûts, soit l'équivalent du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Après actualisation des coûts, le montant net des ressources demandées s'établit à 75 101 700 francs suisses, compte tenu du montant des recettes



accessoires prévu pour l'exercice, soit 400 000 francs suisses<sup>1</sup>. La contribution nette de chaque organisation de tutelle est donc estimée à 37 550 850 francs suisses (soit la moitié du montant total de 75 101 700 francs suisses) (voir A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1, par. 13.31 et tableau 13.3).

5. Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 126,0 millions de dollars, soit l'équivalent de 119,7 millions de francs suisses (ibid., par. 13.32). Au total, il est proposé de financer 20 postes avec des ressources extrabudgétaires (ibid., tableau 13.4), soit le même nombre que pendant l'exercice 2014-2015.

### **Postes**

6. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, un montant de 56 743 300 francs suisses, avant actualisation des coûts, est demandé au titre des postes; il permettrait de reconduire les 160 postes qui étaient financés pendant l'exercice 2014-2015, soit 91 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 69 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées (ibid., par. 13.49).

### **Observations sur les objets de dépense autres que les postes**

7. Comme indiqué dans les renseignements complémentaires, le montant global des prévisions budgétaires pour les objets de dépense autres que les postes s'élève à 16 654 300 francs suisses pour l'exercice biennal 2016-2017, soit l'équivalent du montant des crédits révisés pour 2014-2015. L'augmentation des prévisions de dépenses au titre des consultants (400 000 francs suisses) est compensée par une diminution au titre des rubriques suivantes : autres dépenses de personnel (150 000 francs suisses), frais généraux de fonctionnement (150 000 francs suisses) et fournitures et accessoires (100 000 francs suisses).

### *Frais généraux de fonctionnement*

8. D'après les renseignements complémentaires fournis par le Secrétaire général, une réduction de 150 000 francs suisses est proposée au titre des frais généraux de fonctionnement en raison d'une baisse des tarifs des communications téléphoniques locales et internationales. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève avait renégocié le contrat pour tous les bureaux basés à Genève, ce qui avait permis de réduire notablement les tarifs de télécommunications pour les téléphones fixes et portables. Le contrat révisé prévoyait un tarif mensuel uniforme de 120 francs suisses par téléphone portable, alors que les dispositions du contrat précédent aboutissaient à un tarif mensuel moyen de 258 francs suisses. Il a également été indiqué que le Centre n'avait pas bénéficié de l'ensemble des remises prévues par l'accord précédent, car il n'était pas couvert par l'accord général englobant les entités des Nations Unies basées à Genève. En outre, le Comité a été informé que la baisse des tarifs appliqués aux téléphones fixes et aux téléphones portables entraînait une réduction des ressources

---

<sup>1</sup> Le montant total des ressources demandées pour le Centre pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 75 501 700 francs suisses, après actualisation des coûts.

demandées pour 2016-2017 par rapport au montant du crédit approuvé pour 2014-2015.

9. Le Comité consultatif a demandé quelle était l'incidence de la réduction des tarifs des communications téléphoniques sur les autres entités des Nations Unies basées à Genève et il a obtenu des renseignements sur la question concernant les chapitres 29F [Administration (Genève)] et 24 (Droits de l'homme). La réduction des tarifs de télécommunications n'entraînait pas une réduction des dépenses prévues au titre de ces deux chapitres, car dans le cas du chapitre 29F les prévisions tenaient compte d'une augmentation du nombre d'utilisateurs de téléphones fixes et de téléphones portables et dans celui du chapitre 24, d'une hausse des tarifs de télécommunications dans les bureaux locaux. **Le Comité compte qu'un complément d'information concernant l'ensemble des entités des Nations Unies basées à Genève sera fourni à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

#### *Voyages*

10. Il est indiqué dans les renseignements complémentaires qu'un montant de 678 300 francs suisses est demandé au titre des voyages pour l'exercice biennal 2016-2017, soit l'équivalent du montant du crédit ouvert à ce titre pendant l'exercice 2014-2015. Ainsi qu'il le fait avec les autres chapitres du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé des renseignements sur la manière dont le Centre se conformait à l'obligation d'acheter les billets à l'avance<sup>2</sup>. Il a été informé qu'en 2014, le Centre avait acheté 31 % des billets 16 jours au moins avant le début du voyage et que pour la période de janvier à août 2015, le taux s'établissait à 43 %. **Le Comité note que le Centre se conforme insuffisamment à l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance, alors que ses besoins en matière de voyages sont pour l'essentiel prévisibles. Il compte que des mesures seront prises sans tarder pour veiller au respect de cette obligation, ce qui permettra de mieux utiliser les fonds consacrés aux voyages.**

#### **Observations générales**

##### *Simplification des procédures budgétaires*

11. Suite à la demande faite par le Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait redoubler d'efforts en vue de simplifier ses procédures administratives afin que le Centre fasse l'objet d'un seul examen dans l'année précédant l'exercice financier, celui-ci a indiqué que, compte tenu des consultations qui se sont tenues avec les représentants compétents de l'ONU et de l'OMC, il propose qu'à compter de l'exercice biennal 2018-2019, le Centre ne présente plus de fascicule simplifié, comme le prévoient les dispositions administratives actuellement en vigueur. Il continuerait toutefois de présenter le projet de budget-programme détaillé aux organes de contrôle ainsi qu'à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au quatrième trimestre de l'année précédant l'exercice financier. Pour faire en sorte que les prévisions de dépenses du Centre figurent dans

---

<sup>2</sup> En application de la disposition 7.8 du Règlement du personnel et de l'instruction administrative sur les voyages autorisés publiée par le Secrétariat (ST/AI/2013/3), toutes les dispositions relatives au voyage, y compris la réservation et l'achat des billets à l'avance de toute personne voyageant pour le compte de l'Organisation, doivent être prises 16 jours avant le début du voyage.

le projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice concerné, le montant des prévisions de dépenses serait indiqué en francs suisses et leur équivalent en dollars des États-Unis serait précisé dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme (voir A/70/6 (Sect.13)/Add.1/Rev.1, par. 13.27 et 13.28). **Le Comité accueille avec satisfaction la procédure budgétaire simplifiée proposée par le Centre et compte que, comme il l'a indiqué, le Secrétaire général fera figurer les informations pertinentes dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

#### *Création d'un mécanisme de liaison à Addis-Abeba*

12. Le Secrétaire général propose que le Centre crée un mécanisme de liaison à Addis-Abeba pour renforcer son action auprès des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique subsaharienne, des pays en situation de conflit ou d'après conflit et des pays dont l'économie est petite et vulnérable. La création d'un bureau à Addis-Abeba a pour objectif d'améliorer la mobilisation des ressources et de continuer d'établir des liens avec les représentants des donateurs présents sur le terrain et d'autres partenaires stratégiques pour ces pays et régions prioritaires (ibid., par. 13.22). Le Centre propose que ce bureau soit dirigé par un fonctionnaire de classe D-1, dont le poste, qui serait financé au moyen du budget ordinaire, serait transféré du Bureau du Directeur exécutif. Comme indiqué dans les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, le chef du bureau d'Addis-Abeba aurait pour fonction d'assurer une plus grande présence du Centre sur le terrain, davantage de continuité dans ses interventions et un impact accru de ses programmes dans les pays dont provient la majeure partie de la demande à l'égard de ses ressources. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le bureau qu'il est proposé de créer à Addis-Abeba comprendrait, outre le poste D-1 susmentionné, un poste d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) et du personnel de projet, dont les postes seraient financés par des contributions volontaires. **Le Comité se félicite de la création d'un mécanisme de liaison à Addis-Abeba.**

#### *Communication*

13. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les moyens utilisés par le Centre pour faire connaître ses activités comprenaient notamment : un centre d'apprentissage en ligne pour les petites et moyennes entreprises, qui a été lancé en septembre 2014; la tenue d'un site Internet, un programme de publications et l'utilisation des réseaux sociaux; la participation à d'importantes manifestations comme le Forum mondial pour le développement des exportations et le Forum sur le commerce au service du développement durable, qui se tiennent tous les ans; et des réunions entre le Directeur exécutif ou le Directeur exécutif adjoint et des groupes de pays. **Le Comité encourage le Centre à renforcer l'efficacité de ses activités de communication avec les bénéficiaires.**

#### *Plan stratégique et financement*

14. Il est précisé dans le document budgétaire que le Centre a adopté un plan stratégique pour 2015-2017, élaboré dans le cadre d'un processus consultatif, dans lequel il présente une stratégie axée sur la croissance en concentrant ses interventions dans six domaines prioritaires (ibid., par. 13.14). Les domaines prioritaires sont compatibles avec les objectifs de développement durables et sont

énoncés au paragraphe 13.15 du projet de budget. Il est également indiqué que les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent de dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre (ibid., par. 13.21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les interventions du Centre dans les six domaines prioritaires seraient financées au moyen à la fois du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires. Il a également été précisé au Comité que, compte tenu du niveau relativement stable des ressources provenant du budget ordinaire, le Centre s'efforcerait de faire de plus en plus appel à des contributions volontaires afin de développer ses interventions dans ces domaines et de répondre aux demandes de ses bénéficiaires. **Le Comité encourage le Centre à élargir sa base de donateurs afin de soutenir ses programmes et de les inscrire dans la durée.**

15. Il a été précisé au Comité consultatif que, après la fin du cycle précédent, le Centre a élaboré son plan stratégique pour le cycle 2015-2017 en tenant compte des nouveaux objectifs de développement durable et de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction. Par ailleurs, le Centre a décidé d'élaborer un plan triennal pour 2015-2017, afin de le faire concorder avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui porte sur la période 2014-2017.

#### **Conclusion**

16. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le projet de budget présenté au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international), du projet de budget programme pour l'exercice 2016-2017, en tenant compte des observations qu'il a formulées au paragraphe 10 ci-dessus.**